

## PROCÈS-VERBAL DE LA

### SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2023

Le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 9 juin 2023 sous la présidence de Jean-Yves FOREST, maire.

**Présents :** Jean-Yves FOREST, Eric CLAVEL, Chantal PELLETIER, *Christine BLOND (arrivée à 19 h 15 )*, Olivier CROUZET, Christophe BRESSON, Sylvie BOUSSARD, Didier RICHE, Nathalie FOREST, Élisabeth ABART (*arrivée à 18 h 46* ), Christophe RABANY, Jean-Marc FONVERNE.

**Excusés :** Christine BLOND (pouvoir à Olivier CROUZET), Laurence BONNIAUD (pouvoir à Eric CLAVEL), Christelle ROY JAMOT (pouvoir à Nathalie FOREST), Élodie CAPRON (pouvoir à Jean-Marc FONVERNE).

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint avec 10 conseillers présents et quatre pouvoirs à 18 h 30, et ouvre la séance en procédant à la désignation du secrétaire de séance :

**Secrétaire de séance :** Olivier CROUZET

#### Ordre du jour

- **Approbation du procès-verbal du 27 avril 2023**
- **Désignation des délégués et suppléants pour les élections sénatoriales**
- **Tarifs centre de loisirs**
- **Tarifs cantine**
- **Convention d'urbanisme**
- **Projet éolien**
- **Questions diverses.**

#### • APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 27 AVRIL 2023

Monsieur le Maire constate l'absence de remarque sur le projet de procès-verbal du conseil municipal du 27 avril 2022.

Monsieur le Maire soumet au vote le projet de procès-verbal. Le conseil municipal adopte ce procès-verbal à l'unanimité des présents.

#### • DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS ET SUPPLÉANTS POUR LES ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Monsieur le Maire nomme Monsieur Eric Clavel comme secrétaire pour le vote concernant pour la désignation des trois délégués et des trois suppléants pour les élections sénatoriales. Il demande s'il y a des candidats pour être délégués titulaires.

Se présentent pour être délégué : Madame Sylvie Boussard, Monsieur Jean-Yves Forest, Monsieur Olivier Crouzet.

Sont élus délégués : Madame Sylvie Boussard (10 voix), Monsieur Jean-Yves Forest (11 voix), Monsieur Olivier Crouzet (10 voix). (14 votants dont trois votes blancs)

Se présentent pour être suppléants : Nathalie Forest, Christophe Bresson et Chantal Pelletier.

Sont élus suppléants : Nathalie Forest (11 voix), Christophe Bresson (11 voix) et Chantal Pelletier (11 voix). (14 votants dont trois votes blancs)

Arrivée de Madame Abart à 18 h 46.

### • TARIFS CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire explique qu'il propose une augmentation moyenne de 5 % des tarifs de l'accueil de vacances qui n'ont pas été augmentés depuis plusieurs années.

Monsieur Fonverne considère qu'il n'est pas obligatoire d'augmenter les tarifs au vu des sommes en jeu.

Monsieur le Maire explique qu'il n'y a effectivement pas d'obligation mais qu'il propose de tenir compte de l'inflation.

Monsieur Fonverne demande qu'elle est la fréquentation du centre de loisirs et s'il y a des impayés.

Monsieur le Maire explique que deux familles n'ont pas réglé le centre, et qu'il leur sera à nouveau demandé de régler les sommes dues pour envisager un nouvel accueil au centre. Concernant la fréquentation du centre celle-ci est bonne et s'améliore.

Monsieur Fonverne explique qu'il faut veiller à ne pas faire fuir les élèves avec des augmentations plus importantes. Monsieur Fonverne considère que les tarifs de cantine sont liés.

Monsieur Fonverne explique qu'il faut considérer parallèlement l'augmentation de la cantine.

Concernant les repas, Madame Forest explique que l'UNA connaît une augmentation des tarifs de SOGIREST de 20 % et qu'il sera obligatoire d'augmenter les tarifs de portage des repas de 0,50€ (Usine +29 %).

Monsieur le Maire présente sa proposition d'augmentation des tarifs pour l'accueil périscolaire à la journée :

Matin ou soir			Matin et soir		
QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF
2,6	2,8	2,5	2,95	3,2	3,5

Il propose de maintenir le tarif mensuel (Forfait accueil régulier).

Concernant la tarification concernant les vacances et le mercredi, Monsieur le Maire propose :

Tarifs pour l'accueil vacances et mercredi							
Journée				Demi-journée			
Lucenay							
QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000
1,14	3,4	7,56	10,2	0,8	2,27	5,28	6,8
Hors Lucenay							
QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000
1,37	4,1	9,05	12,24	0,97	2,73	6,35	8,17
Tarifs pour l'accueil vacances Forfait semaine complète							

Journée semaine				Demi-journée semaine			
<b>Lucenay</b>							
QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000
4,54	13,6	29,95	34	3,07	9,07	19,95	22,68
<b>Hors Lucenay</b>							
QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000	QF ≤ 450	451 ≤ QF ≤ 700	701 ≤ QF ≤ 2000	QF > 2000
5,44	16,3	35,9	40,8	3,68	10,88	23,95	27,22

Concernant les semaines ado, les mini-camps, et les sorties (2 jours au Pal ou journée à Beauval), il propose un prix unique de forfait de 60 € la semaine.

Enfin, concernant le ramassage à Dornes, il propose de l'augmenter de 2 € à 2,50 €.

Il explique que les tarifs de cantine seront traités dans un autre point de l'ordre du jour car le tarif de la cantine pour le centre de loisirs qui est identique à celui qui sera fixé pour les périodes scolaires.

*Arrivée de Christine Blond à 19 h 05.*

Monsieur le Maire soumet au vote les nouveaux tarifs de l'accueil de vacances et du mercredi.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces tarifs.

*Arrivée de Laurence Bonniaud à 19 h 12.*

Monsieur le Maire soumet au vote les nouveaux tarifs de l'accueil périscolaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces tarifs.

Monsieur le Maire soumet au vote les nouveaux tarifs des forfaits (Semaine ado, Mini camp et sorties du type Pal et Beauval) et les nouveaux tarifs du ramassage à Dornes.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, adopte à l'unanimité ces tarifs.

## • TARIFS CANTINE

Monsieur le Maire explique la société SOGIREST qui fourni la cantine annonce une nouvelle hausse 13 % des tarifs pour septembre. Il propose d'appliquer une hausse de 10 % sur les tarifs de cantine, soit pour les enfants un prix qui passerait de 2,80 € à 3,10 € et pour les adultes et repas exceptionnel de 5,40 € à 5,94 €. Il explique qu'avec un tel choix la commune augmente son reste à charge pour chaque repas qui atteindra 0,49 € par repas enfant.

Monsieur Fonverne rappelle qu'un élève de l'école coûte environ 1 340 € par an à la commune hors cantine et que ce reste à charge pour la cantine reste peu important au regard de cette somme.

Monsieur Crouzet fait observer que la municipalité ne répercute pas à chaque fois les augmentations de SOGIREST. Ainsi il rappelle que la précédente hausse n'a pas été répercutée sur le prix des repas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte les nouveaux tarifs de la cantine (3 contre, une abstention, 11 pour).

## • CONVENTION D'URBANISME

Monsieur le maire rappelle que la commune a une convention avec Nevers agglomération pour l'instruction des demandes d'urbanisme (permis de construire, ...). Il explique que dorénavant la com d'agglomération propose trois niveaux de prestation et donc trois tarifs (first, médium et premium). Il propose de souscrire le tarif médium qui semble correspondre le mieux aux besoins de la commune.

Il précise que dans le projet de convention 2023, Nevers agglomération chiffre à 4 656,30 € le coût

de ce service pour un même nombre de dossiers qu'en 2022, soit une augmentation pour la commune de 814,29 €. L'augmentation est justifiée par l'embauche de personnel par Nevers agglomération pour mieux répondre aux communes adhérentes.

Monsieur Fonverne rappelle que la commune a dû se tourner vers la com d'agglo du fait que le département de la Nièvre n'était plus en mesure d'assurer ce service.

Monsieur Crouzet fait observer qu'il y a peu d'alternative.

Monsieur le Maire indique qu'il serait à nouveau possible de se tourner vers le département, mais que le coût serait sans doute plus important, et que la commune a besoin de recourir à un service instructeur pour les demandes d'urbanisme car elle n'a pas le personnel formé sur l'ensemble des questions juridiques dans ce domaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de souscrire la convention au tarif medium.

### • PROJET ÉOLIEN

---

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet est en l'état d'étude sur notre commune avec un mât de mesure et des études faunistiques qui vont encore durer au moins un an ou voire deux.

Monsieur Fonverne demande pourquoi la Déclaration Préalable du mât de mesure a été accordée par la commune.

M le Maire explique que la Déclaration Préalable ne vaut pas accord pour le projet d'éolienne mais seulement la non-opposition à une opération de mesure du point de vue réglementaire.

Monsieur Fonverne considère qu'il faut rapidement un avis tranché sur cette question car le projet charbon a déjà fait assez de mal à la commune. Il considère que les éoliennes vont faire baisser la valeur de l'immobilier sur la commune.

Monsieur Fonverne et Rabany considèrent que les retombées fiscales pour les collectivités sont mal réparties.

Monsieur Crouzet explique que contrairement au solaire les projets éoliens entraînent obligatoirement des retombées pour les budgets communaux.

Monsieur le Maire explique qu'au niveau des communautés de commune, il peut aussi comme pour les projets solaires y avoir une rétrocession aux communes concernées et que cela reste à discuter.

Madame Bonniaud explique qu'il y a très peu de maisons très proches des éoliennes, et que dans le secteur, il y a des maisons que les propriétaires refusent de vendre. Elle s'interroge donc dans ce cas sur l'argument de baisse de la valeur de l'immobilier.

Monsieur Clavel estime qu'il faut prendre de la hauteur car il y a des études et c'est à leur issue que les communes vont être amenées à émettre un avis. Il dit qu'en l'état, il n'est pas convaincu de la nécessité de trancher dès à présent cette question. Il pense que certains Lucenayais ont des avis tranchés, mais que beaucoup sont indécis, il faut encore que les gens s'informent et se fassent une opinion. Il explique par ailleurs que les incidences financières pour le budget communal ne sont pas un argument décisif, qu'il y a des aspects nettement plus importants. Par ailleurs, il fait observer que durant l'ancienne mandature en 2018, le conseil municipal de Lucenay-lès-Aix ne s'était pas opposé au projet éolien de l'époque.

Monsieur Fonverne répond qu'il a acquis certaines maisons pour financer sa retraite et transmettre à ses enfants et qu'il s'oppose en raison de la dépréciation qu'il craint pour son patrimoine.

Monsieur Crouzet se dit aussi contre une décision immédiate, il considère qu'il manque encore beaucoup d'informations pour se faire une opinion raisonnée. Il précise qu'il y a plusieurs dimensions à considérer et tensions entre la nécessité de produire plus d'électricité à l'avenir et les

nuisances que cela crée. Il estime que le conseil doit porter l'avis général de la population et non quelques avis particuliers et qu'il lui semble que pour le moment les choses ne sont pas tranchées.

Monsieur Fonverne explique qu'une réunion publique ne fonctionnera pas, mais qu'il ne faut pas que le conseil laisse se poursuivre l'étude.

Monsieur Rabany serait plutôt favorable à une consultation publique.

Monsieur Crouzet explique qu'une consultation publique pourrait être intéressante si elle a lieu alors que les résultats des études sont connus et si certains éléments qui doivent être produits pour l'enquête publique sont connus. En outre, il considère qu'il faudrait fixer un minimum de participation pour s'assurer du caractère représentatif de la consultation.

Monsieur Clavel explique avoir reçu Monsieur Steichenberger qui dirige une association opposée au projet. Il estime que Monsieur Steichenberger est dans la démarche de convaincre, et que dans ce domaine, il est bon qu'il y ait des échanges d'arguments.

Madame Bonniaud explique être favorable à une consultation publique lorsque des éléments précis auront été communiqués.

Madame Abart regrette que la déclaration préalable pour le mat de mesure ne soit pas affichée en limite de domaine publique alors que la réglementation l'impose.

Monsieur Riche demande qu'elles sont les prochaines échéances. Monsieur le Maire explique qu'il y aura des points d'étapes sur les premiers résultats de l'étude, que les porteurs du projet devront déposer alors un dossier qui amènera une enquête publique.

Monsieur Fonverne explique qu'il est favorable à une consultation publique mais qu'il la souhaiterait le plus tôt possible. Il rappelle que les éoliennes sont financées à 70% par de l'argent public, et que le reste du capital apporté est obscur. Il précise que la destruction d'une éolienne est à la charge du propriétaire et non de l'exploitant. Il doit être provisionné 50 000 € pour financer la destruction mais que celle-ci coûte 10 fois plus cher. Il donne l'exemple de la destruction du socle en béton, où la réglementation ne demande que l'enlèvement des 60 cm supérieurs. Par ailleurs, il considère que la production d'électricité n'est pas la priorité dans un tel projet, et rappelle que l'électricité produite est subventionnée grâce à une taxe payée sur les factures d'électricité.

Monsieur Crouzet fait observer que la société qui exploitera les éoliennes projetées est une société d'économie mixte, ce qui exclut toute opacité et qu'aucun investisseur n'accepterait de financer même 30 % du coût de construction s'il n'était assuré de gagner de l'argent grâce à la production d'électricité. Il observe que le Danemark couvre sa production électrique avec de l'éolien. Il explique qu'à son sens il faut obtenir des informations exactes et précises comme les vues suivant plusieurs positions, pour que chacun puisse se faire une opinion objective. Il pense par ailleurs que l'obligation concernant le socle est d'enlever en moyenne les 2 m supérieurs et si possible la totalité.

*Départ de Christophe Bresson à 20h30.*

Monsieur le Maire retient l'idée d'un référendum local, et propose de ne pas émettre un avis dès à présent, et de demander régulièrement des informations complémentaires au promoteur pour organiser cette consultation.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition d'acter l'organisation d'un référendum local au plus tard fin 2024.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, accepte à l'unanimité

Monsieur Fonverne précise qu'il aurait néanmoins souhaité un vote du conseil dès aujourd'hui sur le projet.

## • QUESTIONS DIVERSES

---

- STATIONNEMENT DEVANT LE CIMETIÈRE

M. Rabany explique que le stationnement devant le cimetière gêne régulièrement le passage des piétons.

M. le Maire explique avoir noté ce problème et qu'il en parlera aux riverains.

- ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOT

M. Fonverne explique qu'il a constaté que le terrain de foot est arrosé en pleine chaleur à 15 h 00 et qu'il trouve cela anormal.

M. Clavel explique que l'an dernier, il y a eu volonté de sauver la pelouse du stade, et que cela a fonctionné. Cette année, il y a le même objectif, néanmoins il est d'accord qu'arroser à 15 h 00 n'est pas pertinent.

- CHEMINS DE RANDONNÉE

Monsieur Riche explique que des randonneurs lui ont fait remarquer que des chemins de randonnées ne sont pas fauchés.

Monsieur le Maire explique que le fauchage des chemins de randonnées est délégué à M. Capron, il va s'enquérir de l'avancement des opérations.

- RESSOURCES HUMAINES

Monsieur Crouzet explique que Floris Veillaut qui était en contrat PEC, vient de se voir proposer un CDD.

Monsieur Clavel explique que la commune continue à travailler à la formation de ce personnel.

Monsieur le Maire lève la séance à 20h51.

Le maire,  
Jean-Yves Forest

Le secrétaire,  
Olivier Crouzet

Adopté lors du conseil municipal du 4 juillet 2023.